

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 1857.

Rapport de la Commission des Affaires Etrangères, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au budget du Département des Affaires Etran- gères, pour l'exercice 1857, un crédit supplé- mentaire de 96,305 francs.

(Voir les Nos 96 et 126 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Marquis DE RODES, le Baron DE TORNACO, LAUWERS, le Baron
DE SELYS-LONGCHAMPS, MICHELIS-LOOS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le crédit supplémentaire que le Gouvernement soumet à notre délibération a pour objet d'augmenter quelques allocations au Chap. VIII, marine, du Budget des Affaires Étrangères, exercice 1857, qui sont devenues insuffisantes par suite de diverses circonstances mentionnées dans l'exposé des motifs.

Ces diverses dépenses s'appliquent à :

L'art. 41, vivres	fr. 7,000
» 47, matériel	11,000
» », grosses réparations aux machines et à la coque de la <i>Topaze</i>	42,505
» », grosses réparations à la coque et aux machines d'un bateau de passage	15,000
	fr. 75,505
Art. 47 ^{bis} , construction d'une coque de bateau pilote, destiné à la station d'Ostende	21,000
	fr. 96,505

L'augmentation de 7,000 francs pour les vivres, et de 11,000 francs pour le matériel, se justifie par la faveur survenue dans les prix des denrées alimentaires et des divers articles nécessaires à l'entretien et à l'armement des navires de l'État.

Vous remarquerez, messieurs, que le crédit supplémentaire de 7,000 francs demandé pour les vivres est de 15,132 francs inférieur à celui postulé l'année dernière pour le même objet.

(2)

Nous prions monsieur le Ministre de continuer à donner tous ses soins à ce que ce genre de dépenses, comme toute autre dépense incertaine, soit calculé et porté au Budget ordinaire aussi exactement que possible. En procédant de cette manière les Budgets ordinaires deviendraient plus réguliers, les crédits supplémentaires plus rares et en tous cas moins importants.

Votre Commission, appréciant la nécessité et l'urgence de ces dépenses, adopte également la somme de 57,305 francs demandée pour être employée à des réparations extraordinaires à effectuer au paquebot *la Topaze* et au bateau à vapeur de passage, *la Princesse Charlotte*. Elle approuve aussi le chiffre de 21,000 francs, sollicité par amendement adressé à la Section Centrale, pour la construction d'une coque de bateau pilote, destiné à la station d'Ostende. Cette dépêche de M. le Ministre des Affaires Étrangères se trouve insérée dans le rapport à la Chambre des Représentants.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de ses membres présents, l'adoption du projet de loi.

Le Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
MICHIELS-LOOS.